

Lille, le 2 septembre 2020

ARRÊTÉ N°2020-174

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Vu le code l'éducation

Vu les statuts de l'université de Lille ;

Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Didier GOSSET, professeur des universités, est nommé délégué aux affaires sanitaires à compter du 27 août 2020.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité sur le site internet de l'université de Lille.

Article 3 :

Le Directeur Général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Christophe CAMART